Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260605-202627-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et 5 juin, à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 2 avril 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de présents : 12 – Nombre de présents et représentés : 15

Etaient présents		Valérie RAMONÉ, Maire, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Catherine HAUTE, Éva JOSSELIN, Benjamin BUREL, Aude, BRETON, Thomas JOUAN, Frédérique BELLARD, Sophie BARTHÉLÉMY Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Richard LE CARRÉ donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Cyril COLLIN donne pouvoir à Marie LE MERRER Nicolas TANGUY donne pouvoir à Valérie RAMONÉ
Secrétaire de séance		Sophie BARTHÉLÉMY

Devis travaux d'éparage

Délibération 2026-27

Mme Marie Le Merrer 2ème adjoint, présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de l'entreprise ETA Du Goëlo (Trégomeur) pour des travaux d'éparage 2026 sur l'ensemble du territoire communal.

Le devis comprend les travaux d'éparage sur les talus des voies communales sans le fond de douve côté route et sur les talus des chemins d'exploitation

Le montant du devis s'élève à 5 886,00 € HT soit 7 063,20 € TTC

Entendu l'exposé de Mme Marie Le Merrer,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Valide** le devis de l'entreprise l'ETA Du Goëlo pour un montant total de 5886,00 € HT, soit 7 063,20 TTC
- **Autorise** Mme La Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260605-202627-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ

Le secrétaire,
Sophie BARTHÉLÉMY

MAIRIE DE TREGOMEUR
R.F.
(Côtes d'Armor)